

Nicolas **Bué**, Fabien **Desage**, Laurent **Matejko** (CERAPS, Lille 2)

Paru dans Dolez (B.), Paris (D.), (dir.), *Métropoles en construction. Territoires, politique et processus*, L'Harmattan, 2004, p. 71-93.

## La « métropole » n'est-elle qu'un mot ?

Retour critique sur un « lieu commun »

« Eh bien que voyez-vous ? »

« Personne » répondit Alice.

« Je donnerais cher pour avoir des yeux comme les vôtres », fit observer, d'un ton irrité, le monarque.  
« Etre capable de voir Personne, l'Irréel en personne. Et à cette distance, par dessus le marché ! Vrai, tout ce dont je suis capable pour ma part c'est de voir parfois quelqu'un de bien réel ! ».

Lewis Carroll , *De l'autre côté du miroir*, 1872.

La politique des « métropoles d'équilibre » de la DATAR<sup>1</sup>, au début des années 60, redonne une actualité à un terme ancien, tombé quelque peu en désuétude (Ginet, 1997). C'est cependant au début des années 90 que son usage connaît un regain spectaculaire, supplantant les notions d'agglomération ou d'arrondissement. L'exemple lillois – qui sera essentiellement mobilisé ici – suffit à s'en convaincre : la CCI de Lille-Roubaix-Tourcoing devient ainsi CCI Lille Métropole en 1997, la Voix du Nord crée au début des années 1990 une rubrique quotidienne « Lille-Métropole », le Lille Olympique Sporting Club, comme beaucoup d'autres clubs sportifs, devient le Lille Métropole Olympique Sporting Club à la fin des années 90. *Last but not least*, la Communauté Urbaine de Lille change de nom le 13 décembre 1996 et devient Lille-Métropole Communauté Urbaine. On pourrait multiplier à l'envie les exemples de « métropolisation nominale », qui touchent entreprises, offices HLM ou administrations<sup>2</sup>.

Si le mot connaît un succès profane, il est également de plus en plus fréquemment mobilisé dans les travaux des universitaires consacrés au développement spatial, économique et politique des grandes aires urbaines<sup>3</sup>, bien au-delà des seuls géographes<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Délégation à l'Aménagement Territorial et à l'Action Régionale.

<sup>2</sup> Même la revue du Conseil Général du Nord (*Magazine Le Nord*), l'une des institutions qui a le plus à craindre du renforcement de l'intercommunalité, comporte depuis peu une sous-rubrique « métropole ».

<sup>3</sup> Pour ne citer que quelques exemples traversant les frontières disciplinaires, on retiendra en histoire : « La naissance d'une métropole : les politiques urbaines des années 70 à nos jours », dans Trénard (L.) et Hilaire (Y.-

La première caractéristique de cette notion se situe donc dans son indéniable ubiquité sociale. Cette circulation entre univers savant et profane, mais également entre disciplines, ne contribue pas, loin s'en faut, à sa clarté<sup>5</sup>. D'autant moins que sa signification a largement évolué depuis les années 60 et reste sujette à de nombreuses interprétations contradictoires (Ginet, 1997). Elle est tantôt mobilisée comme concept pour caractériser une certaine centralité urbaine, tantôt comme figure rhétorique de l'internationalisation ou encore comme simple commodité de langage, synonyme d'agglomération.

Dans un premier temps, et à l'aune de nos travaux respectifs sur le sujet – achevés (Matejko, 2001 ; Bué, Desage, Matejko, 2003) ou en cours – nous essaierons de montrer que le succès de cette notion doit probablement beaucoup à son imprécision et à la plasticité des usages qu'elle autorise. Il doit également à la présence de « passeurs », acteurs multipositionnés dans différents univers sociaux (savants, politiques et experts) dont l'intérêt à faire exister la notion rencontre celui d'un certain nombre d'acteurs à y croire.

Au terme de métropole est fréquemment adjoint celui de « métropolisation », censé rendre compte de la dynamique de transformation en cours des aires urbaines en métropoles.

Sans vouloir nier toute portée à ces mutations, nous soulignerons dans un second temps les risques d'évolutionnisme d'une telle approche, quand elle tend à présenter ces transformations comme l'adaptation inévitable et uniforme des territoires et des gouvernements urbains aux évolutions économiques mondiales<sup>6</sup>. Au-delà de la chimère fonctionnaliste de l'« optimum territorial » que cette conception entretient (Lefèvre, 1999), on doit également souligner sa propension à négliger les résistances institutionnelles à la métropolisation ou à les réduire à une affaire de volontarisme. Pour le dire autrement, les travaux sur la métropolisation s'exonèrent trop souvent d'une analyse fine des politiques

---

M.) (dir.), *Histoire de Lille. Du XIX<sup>ème</sup> siècle au seuil du XXI<sup>ème</sup>*, Perrin, 1999 ; en géographie : Paris (D.), Stevens (J.-F.), *Lille et sa Région urbaine. La bifurcation métropolitaine*, L'Harmattan, collection « Métropoles » (sic), 2000 ; En science politique : Jouve (B.), Lefevre (C.) (dir.), *Villes, Métropoles. Les nouveaux territoires du politique*, Anthropos, 1999.

<sup>4</sup> Même si ces derniers jouent un rôle particulier dans sa diffusion, comme nous le verrons ensuite.

<sup>5</sup> C'est l'un des nombreux points communs qu'elle partage avec la notion de « gouvernance » à laquelle elle est par ailleurs fréquemment associée. Voir sur ce point l'article de Franck Bachelet dans cet ouvrage, ainsi que le numéro spécial de la *Revue Internationale de Sciences Sociales* consacrée à la gouvernance (n° 155, mars 1998).

<sup>6</sup> Les propos de Bruno Bonduelle sont emblématiques de ces incantations prophétiques à la métropolisation. Il déclarait ainsi dernièrement à la *Voix du Nord* (3 et 4/11/2002) : « *Le modèle de métropolisation se généralise dans le monde entier. Toutes les villes du pourtour sud de Lille deviennent progressivement des satellites de la métropole. (...) C'est tout ce territoire qui devient métropole. Avec la Belgique transfrontalière, nous voilà à 2.5 millions d'habitants ; nous pouvons enfin rivaliser avec les grandes métropoles européennes comme Barcelone, Milan ou Munich* ».

publiques d'agglomération, qui leur permettrait pourtant d'évaluer dans quelle mesure émergent (ou non) des normes d'intervention spécifiquement métropolitaines, au-delà de sa célébration consensuelle et communicationnelle. On ne saurait donc s'en tenir à une approche exclusivement spatiale du phénomène.

Nous montrerons enfin que les limites actuelles de la métropolisation sont également politiques. Les dernières élections dans la communauté urbaine de Lille ont en effet permis de mesurer la faible lisibilité et l'absence de politisation des enjeux intercommunaux dans la campagne, en dépit des évolutions législatives importantes apportées par la loi Chevènement. L'espace public métropolitain reste donc à construire et il n'est pas sûr qu'un changement du mode de scrutin y suffise, s'il n'est pas accompagné d'un véritable travail politique d'explicitation des enjeux.

En insistant sur certains points aveugles de la métropolisation, nous nous plaçons donc résolument du côté des sceptiques.

## **I/ Genèse et fortune d'un *discours performatif*<sup>7</sup>**

*« Les phénomènes observés dans le champ politique semblent, dans une proportion écrasante, relever de faits de langage. Le politiste a le sentiment que la presque totalité des matériaux qu'il traite sont d'ordre linguistique ».*

Frédéric Bon, in Grawitz et Leca (dir.), 1985, p. 537.

### **1) Appropriation locale de la notion de métropole**

Les termes de *métropole urbaine* et de *métropole d'équilibre* apparaissent dans les années soixante. En 1962, pour faire pièce au développement démographique de la région parisienne, le gouvernement choisit, dans le cadre du Vème plan (Giblin-Delvallet, 1990), huit agglomérations, appelées métropoles d'équilibre, dont celle de Lille-Roubaix-Tourcoing. Les élites technico-administratives agissent et pensent alors dans le cadre d'un référentiel planificateur et stato-centré dont la DATAR est le bras armé. La définition du terme de métropole appartient à des Hauts-fonctionnaires, ingénieurs des Ponts, géographes et économistes, qui le déclinent en projets d'infrastructures et d'équipements lourds. Le rapport Hautreux-Lecourt-Rochefort crée ainsi la « métropole du Nord » en 1963.

---

<sup>7</sup> Sur ce type de discours qui fait advenir ce dont il parle, voir J.-L. Austin (1970).

La conception essentiellement technicienne du développement économique qui soutient cette politique nationale d'aménagement du territoire – certes tempérée dans sa mise en œuvre par la tutelle de ministres gaullistes et d'une haute administration plus politisée qu'il n'y paraît (Dulong, 1997) – se heurte aux systèmes de pouvoir locaux ainsi qu'à la défense d'intérêts spécifiques. La loi sur les communautés urbaines de 1966 entreprend ainsi d'ajuster le gouvernement des grandes agglomérations à la mise en œuvre de ces politiques d'équipement<sup>8</sup>. Le nouvel établissement public est ainsi doté de compétences liées aux grands services urbains (collecte des déchets, transport et voirie, gestion des sols), mobilise un budget en constante augmentation et incarne symboliquement la Métropole Nord. L'histoire de l'institutionnalisation de cet instrument et de son apprivoisement par les élus et les groupes d'intérêts locaux reste à écrire, mais la diffusion progressive du discours sur la métropole – monopole des aménageurs d'Etat avant 1973 – par les mêmes est frappante. L'étude des conditions de sa diffusion constitue un préalable afin de ne pas tomber dans les fausses évidences de ce qui apparaît comme le résultat d'un processus collectif complexe.

Si le terme de métropole exprime un état de concentration spatiale de richesses, de pouvoirs et d'informations en une entité urbaine, celui de métropolisation traduit le mouvement de concentration de ces mêmes ressources. A partir des années 1990, la transformation des agglomérations en métropoles devient le leitmotiv de plusieurs groupes d'intérêts, composés notamment d'entrepreneurs, qui tentent de promouvoir un développement économique fondé sur la captation des ressources tertiaires supérieures et l'internationalisation plutôt que sur l'industrialisation. C'est le moment où fleurit une communication des villes rivalisant d'arguments et de cartographie pour convaincre les investisseurs de leur position « au cœur de l'Europe »<sup>9</sup>.

Dans le cas lillois, la crise des industries textiles notamment, mais aussi métallurgiques, remet parallèlement en cause le système politique appelé « travaillisme municipal » (Bleitrach et *alii.*, 1981), basé sur un compromis entre d'une part un pouvoir municipal socialiste qui encadre les hommes hors de l'entreprise, et d'autre part un pouvoir économique indépendant. La fin de cette ère dans les années soixante-dix et quatre-vingt correspond à l'ouverture progressive des frontières économiques, puis à la prise du pouvoir

---

<sup>8</sup> Quatre communautés urbaines sont constituées d'autorité à Lille, Lyon, Bordeaux, Strasbourg.

<sup>9</sup> Ce titre de « cœur de l'Europe » est d'autant plus disputé dans l'« hexagone » que celui-ci occupe lui-même une position géographiquement centrale dans l'Europe des 15.

par les socialistes au plan national. Pierre Mauroy, maire de Lille depuis 1973, devient premier ministre en 1981. Devant la remise en cause de sa politique de relance, il lui revient d'amorcer le tournant néo-libéral en France en 1983 suivant le mouvement général européen (Jobert, 1994), avant de quitter Matignon en 1984. La conjoncture se prête à ce moment à la naissance d'un nouveau référentiel d'action publique local, plus libéral<sup>10</sup>.

## **2) La production symbolique de l'unité : de la « métropole en miettes » (Sueur, 1971) à la « métropole rassemblée » (Communauté urbaine de Lille, 1998).**

La Décentralisation lancée en 1982, le retrait corrélatif de l'Etat des politiques volontaristes d'aménagement du territoire typiques de l'ère gaullienne, la perte d'autorité relative des élites techniques centralisées mobilisées dans ces projets enfin, dégagent un champ nouveau pour la production locale d'un discours sur le développement économique à l'adresse des élus « entrepreneurs » (Le Bart, 1993).

Pierre Mauroy prend la présidence de la CUDL en 1989, affichant l'ambition de mener à bien le projet Euralille. Il recrée une Agence de développement et d'urbanisme (ADU) en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Lille-Roubaix-Tourcoing. Cette agence et la CUDL missionnent Charles Gachelin, professeur de géographie à l'Université Lille 1, pour rédiger un rapport sur la dynamique de métropolisation dans le monde. Le résultat (Gachelin, 1992) se lit comme une liste de dix conditions à une métropolisation réussie, rapidement nommées « Les Dix commandements ». Le document recense pêle-mêle : (1) les effets de seuil quantitatifs pour les populations et qualitatifs pour les équipements, (2) le choix de l'investissement haut de gamme, (3) une nouvelle image urbaine, (4) l'accessibilité, (5) la mise en place d'une nouvelle structure spatiale, (6) la capacité à gérer le grand événementiel, (7) l'existence d'un consensus et l'émergence d'un pouvoir métropolitain, (8) la fonction internationale, (9) les dynamiques induites par les partenariats public-privé et l'implication de l'Université dans le développement, et enfin (10) la gestion de la métropolisation par une réflexion sur des schémas évolutifs.

---

<sup>10</sup> Charles Gachelin (voir infra.), déclare : « *Nous sommes maintenant dans une économie libérale concurrentielle, qu'on le veuille ou non, et ces atouts sont transformés soit par les habitants, soit par les chefs d'entreprise qui les valorisent (...). Ce qu'il faut maintenant, c'est mettre en place les éléments pour une bonne gestion globale de l'ensemble, sinon l'outil et la dynamique partenariale risquent de s'écrouler* », in FACE (publication de la CCI de Lille Métropole), juin 2000.

Le rapport Gachelin dessine et formalise ainsi une possible stratégie métropolitaine lilloise, dans un contexte d'achèvement du Marché unique européen et de mise en concurrence croissante des territoires. Il fait office de prophétie dans la mesure où ce qu'il décrit est *écrit* : hors de la stratégie métropolitaine, point de salut. Pourtant on peut s'interroger sur l'usage fait par les élus de ce type d'argumentaire qui, se voulant prospectif, donne une objectivité et une systémativité à des effets de seuil qui sont autant de constructions du chercheur. Le succès politique des dix critères proposés provient du fait qu'ils sont à la fois suffisamment simples pour constituer un programme d'action et suffisamment vagues pour y loger une myriade de projets divers. Ils offrent ainsi des objectifs à l'action politique à un moment où le paradigme du socialisme municipal entre en crise.

L'objectivation croissante de l'agglomération lilloise par sa mise en cartes et en statistiques (à travers les atlas de l'Agence d'urbanisme) est également performative dans le sens où elle fait exister la métropole par l'autorité experte de qui produit ces données (Austin, 1970 ; Bourdieu, 1982).

Les discours incantatoires sur la métropolisation, c'est d'ailleurs l'une des raisons de leur succès, laissent cependant en friche la question de son sens social ou politique : la métropolisation, pour quoi faire ? L'usage qui sera fait du rapport Gachelin suggère une réponse plausible.

La région lilloise présente la particularité de compter un patronat traditionnellement mobilisé face aux forces politiques de gauche omniprésentes. L'évolution des politiques publiques dans un sens libéral va permettre un rapprochement des milieux économique et politique. Les entrepreneurs, déjà à l'origine de clubs prospectifs, créent en 1993, dans la mouvance de l'Union patronale de la métropole Nord (La Maison des Professions), un forum, le Comité Grand Lille, lieu d'échange de vues entre élus et patrons. Or, les entrepreneurs se saisissent du rapport Gachelin, à la fois comme d'une feuille de route – ce qui aboutira à la candidature de Lille à l'accueil des JO en 2004 préparée par le Comité – et comme un moyen de faire connaître et partager leurs revendications aux élus de la CUDL. Le scientifique sert ici de médiateur entre les élus et les entrepreneurs<sup>11</sup>.

---

<sup>11</sup> On pourrait montrer à la manière de Gilles Massardier (1996) le rôle joué par des scientifiques multipositionnés entre expertise, recherche et administrations, dans la diffusion des idées métropolitaines à toutes les grandes agglomérations françaises.

Le discours sur la métropolisation lilloise, d'origine administrative et scientifique, se trouve donc traduit et exploité par les milieux économique et politique, et popularisé au travers d'occurrences médiatiques de plus en plus fréquentes. Les élites locales ont trouvé dans le discours sur la métropolisation un signifiant reconnu de tous, mais que chacun retraduit dans son secteur, en fonction des enjeux et de ses intérêts propres. L'exemple du patronat lillois est particulièrement édifiant à cet égard.

Du point de vue des élus locaux, la réussite du terme provient également de sa capacité à euphémiser les clivages entre communes. La promotion consensuelle du territoire métropolitain relègue en effet au second plan la question plus polémique de l'évolution de ses institutions.

Evoquer la « métropole » revient donc souvent à en postuler l'existence<sup>12</sup>.

## II/ Un processus désincarné ?

*« Quand une interprétation de l'histoire place ainsi au premier plan le facteur spatial au point de vouloir comprendre la grandeur ou la petitesse des royaumes, la concentration ou la dispersion des populations, la mobilité ou la stabilité des masses, etc., comme les facteurs de toute vie historique, découlant pour ainsi dire de l'espace, la nature spatiale inévitable de tous ces ensembles court alors le danger d'être confondue avec leurs causes positives efficaces ».*

Georg Simmel, *Sociologie. Etude sur les formes de la socialisation*, PUF, 1999, p. 599.

Si le recours à la notion de métropolisation s'est largement répandu pour décrire (et souvent prescrire) le mouvement de transformation des grandes agglomérations, l'imprécision déjà soulignée de son contenu (intégration spatiale, économique, institutionnelle ?) et de ses causes favorise un certain nominalisme conceptuel. Tout se passe en effet comme si l'usage inflationniste du terme par les acteurs ou la création d'institutions nouvelles éponymes suffisait à légitimer son emploi, sans souvent que ne soit explicité davantage ce qu'il implique comme changements dans l'action publique locale. Ce risque de confusion nominaliste est d'autant plus grand que le recours rhétorique à la notion de métropole est devenu fréquent et sert désormais de lieu commun consensuel à la promotion des territoires urbains (voir *supra*).

---

<sup>12</sup> Dans le même ordre d'idée, la production d'ouvrages scientifiques (Paris et Stevens, 2000), ou encore la réunion de séminaires sur la question, tels celui dont est issu cet ouvrage (*mea culpa*), participent de la diffusion et de la naturalisation du concept.

La création de dispositifs partenariaux ou de lobbying à l'échelle métropolitaine (comme le Comité Grand Lille), la labellisation « métropolitaine » croissante de politiques urbaines emblématiques, ne permettent pas de conclure nécessairement à l'émergence d'un gouvernement urbain métropolitain. Ce dernier implique en effet avant toute chose l'existence de normes d'action publique spécifiques, relativement autonomes de celles des communes ou de l'Etat. L'approche macroscopique comparée qui prévaut dans de nombreux travaux consacrés à la métropolisation rend difficile l'évaluation de la réalisation de cette condition, leur niveau de généralité ayant souvent comme contrepartie leur faible attention pour le fonctionnement concret des institutions d'agglomération nouvelles ou anciennes.

A rebours d'une approche exclusivement économique ou spatiale du processus de métropolisation, qui en donne paradoxalement une vision éthérée et difficilement saisissable, nous plaiderons donc ici pour l'incarner davantage, en l'appréhendant notamment du point de vue de ses acteurs et de ses effets sur les normes d'action publique et les institutions d'agglomération. Il ne s'agit pas de réduire *a priori* l'analyse de la métropolisation à ce qui se passe à l'intérieur des organisations formelles – et de négliger par la même occasion la contribution éventuelle d'acteurs ou de réseaux sociaux extérieurs – mais de *prendre au sérieux ce qui s'y passe* comme indicateur privilégié de l'institutionnalisation politique des métropoles. Tout occupés à démontrer la dimension réticulaire et partenariale de la métropolisation, les tenants de la gouvernance concentrent leur attention sur les réseaux sociaux et les lieux de décision informels, et négligent la plupart du temps le rôle des institutions intercommunales dans l'allocation des ressources budgétaires comme dans la mise en œuvre des politiques publiques d'agglomération.

Dans un premier temps, nous montrerons que le choix de cet angle de vue institutionnel et politique conduit à relativiser la portée de la métropolisation. De nombreux travaux récents consacrés aux structures intercommunales montrent en effet la prégnance des logiques d'action communales en leur sein et leur difficile autonomisation (1).

Nous amenderons quelque peu ce propos dans un second temps, à partir de l'exemple de l'institutionnalisation erratique de la Communauté urbaine de Lille, qui conduit à esquisser un modèle de l'intégration institutionnelle aussi éloigné de la conception linéaire/évolutionniste que de l'approche « volontariste »<sup>13</sup> de la métropolisation (2).

---

<sup>13</sup> Qui est celle des apôtres de la métropolisation pour lesquels l'intégration institutionnelle est affaire de volonté politique. Pour un exemple presque caricatural de cette posture, on pourra se reporter aux nombreux ouvrages en



## 1) Les limites institutionnelles et politiques de la métropolisation

Longtemps absentes des travaux des politistes, les institutions intercommunales y ont fait un retour en force ces dernières années, à la faveur notamment des tentatives gouvernementales de réforme en la matière. Si la première vague de recherches (Le Saout, 1997 ; Michel, 1999 ; Moquay, 1998) a surtout porté sur les conditions de création des nouvelles institutions à la suite de la loi ATR de 1992, la seconde s'est davantage intéressée au fonctionnement politique de ces institutions une fois créées.

La plupart de ces travaux insistent sur les contradictions inhérentes au développement de l'intercommunalité, non sans désenchanter par la même occasion ses mythes fondateurs (Gaxie, 1997 ; Savary, 1998 ; Baraize et Négrier, 2001). Ils mettent ainsi en évidence la prégnance des stratégies de courtage communal au sein de ces institutions, relativisant ainsi l'ambition affichée d'une gestion collective et rationnelle des problèmes à l'échelle de l'agglomération.

Les faibles lisibilité et légitimité démocratique des structures intercommunales – en décalage croissant avec l'importance des budgets dont elles ont la charge – sont également fréquemment pointées du doigt. Elles entretiennent une dépolitisation et une gestion confidentielle des enjeux et des arbitrages (Caillosse et *alii*, 2001), qui autorisent les transactions entre élus et la transgression des clivages partisans politiquement légitimes.

Dans leur dernière publication en date, François Baraize et Emmanuel Négrier dressent également un premier bilan contrasté de l'application de la loi Chevènement, à partir de l'étude comparée des conditions de son appropriation dans plusieurs agglomérations. S'ils notent que la loi a parfois suscité l'institutionnalisation de nouveaux territoires – quand la structure du leadership politique local s'y prêtait – ils remarquent cependant qu'elle s'est rarement accompagnée de changements significatifs dans les modalités d'exercice du gouvernement local. Ils concluent ainsi à « une invention sans innovation », rejoignant plus largement le constat que faisait Daniel Gaxie quelques années auparavant : « *L'exemple de la coopération intercommunale montre plutôt que les réformes les plus efficaces sont sans doute celles qui transforment l'édifice institutionnel en sauvegardant les situations établies, protégeant les identités et confortant les possibilités d'intervention des uns et des autres* » (1997, p. 294).

---

forme de lettre ouverte de Bruno Bonduelle. Voir par exemple *Lettre aux 86 maires de Lille*, Editions La Voix du nord, 1992.

Ainsi, la majorité de ces auteurs remet-elle en cause le mythe fondateur de l'intercommunalité comme échelon optimal de gestion des politiques urbaines, en insistant sur les limites de son autonomie et sur la rémanence des logiques d'action municipales en son sein. Les arrangements et les compromis entre élus forment la trame d'une régulation consensuelle de l'institution (Savary, 1998), parfois coûteuse pour son budget. Le tracé « sinueux » de la ligne 2 du métro de la Communauté urbaine de Lille (et le choix de maintenir une ligne de tramway en quasi doublon) apparaît comme une illustration exemplaire des effets potentiellement inflationnistes de cette régulation consensuelle.

Il ne faut donc pas s'y tromper : dans le cas lillois, le consensus intercommunal ne repose ni sur le consentement des élus à l'affirmation de la Communauté urbaine (CU)<sup>14</sup>, ni sur la reconnaissance d'un intérêt supérieur communautaire, mais sur un compromis politique plus ou moins formalisé. Ces derniers n'acceptent de participer à la gestion consensuelle de l'institution que dans la mesure où leurs intérêts territoriaux sont correctement pris en compte. La métropole est donc « rassemblée » pourvu que son rôle soit contenu et qu'il n'empiète pas trop sur celui des maires<sup>15</sup>.

En outre, cette règle consensuelle peut conduire les gouvernements intercommunaux à esquiver les questions les plus problématiques, sur lesquelles les conflits d'intérêts entre élus ou entre communes pourraient difficilement être évités. L'histoire du report répété de la prise de la compétence logement par la Communauté urbaine de Lille en est la meilleure illustration.

Il nous semble donc nécessaire d'indexer toute réflexion sur la métropolisation à une analyse *décisionnelle* fine (Dahl, 1971) du processus d'élaboration des politiques publiques intercommunales, pour ne pas s'en tenir à ses incantations.

L'histoire de la Communauté urbaine de Lille est emblématique des bégaiements qui caractérisent l'intégration institutionnelle des métropoles et les différentes phases qu'elle peut traverser.

## **2) Mesurer l'intégration institutionnelle des agglomérations : L'exemple de LMCU**

---

<sup>14</sup> A l'origine de cette thèse, on trouve notamment l'ouvrage en forme d'hagiographie épique de l'histoire de l'institution : *La métropole rassemblée*, Fayard et Communauté urbaine de Lille, 1998.

<sup>15</sup> La courte crise du consensus qui a suivi la fusion de Lille et de Lomme en 1999 montre les limites de ce que de nombreux maires sont prêts à accepter.

Nous voudrions convaincre en quelques lignes du caractère erratique et incertain de la métropolisation, à l'opposé de la présentation linéaire et volontariste qui en est souvent faite.

La tendance à concevoir ce processus comme une adaptation nécessaire à des contraintes économiques ou fonctionnelles externes de plus en plus fortes, qui imposeraient aux élus de prendre des décisions en conséquences, tend à en faire disparaître toutes les hésitations et les contingences. Le concept *d'intégration institutionnelle*, emprunté aux travaux consacrés à l'Union Européenne, lui sera dès lors préféré, dans la mesure où il offre davantage prise aux tentatives d'évaluation et de caractérisation du changement. L'analyse diachronique des politiques publiques intercommunales dans différents secteurs permet en effet de comparer l'évolution du rôle de l'institution intercommunale dans le processus de décision, notamment par rapport à celui des communes.

Ce travail a été réalisé pour la Communauté urbaine de Lille<sup>16</sup>. Le caractère monographique de cette étude impose une certaine prudence quant à l'extrapolation de ses conclusions à d'autres agglomérations, même si elle suggère de réévaluer la portée de la métropolisation.

Dans les premières années de l'histoire de la CUDL, et en dépit des ambitions volontaristes du législateur, on assiste à une « remunicipalisation » très nette de l'institution et de ses politiques publiques. Celle-ci résulte d'un faisceau de causes, intentionnelles ou non. Les élus municipaux saisissent d'abord l'effet d'aubaine budgétaire que représente la création de la CU pour lui transférer leurs emprunts en matière d'investissements<sup>17</sup>. Ces réflexes « opportunistes » aboutissent à limiter considérablement les marges de manœuvre de la nouvelle institution et à dégager des capacités de financement aux communes, à l'inverse de ce qui était recherché par le gouvernement.

L'autre facteur rédhibitoire est beaucoup moins intentionnel. Il tient à l'incertitude et à l'impréparation qui caractérisent la création de la CU. Ses acteurs administratifs et politiques, confrontés à une situation institutionnelle nouvelle et à la contrainte d'agir vite, sont dès lors poussés à reconduire les routines d'action précédentes et les projets municipaux disponibles plutôt qu'à innover. Pour le dire autrement, les agents de la CU s'accommodent d'autant mieux de cette remunicipalisation de l'institution qu'ils se trouvent alors dans l'incapacité (par manque de moyens et d'expériences) de définir eux-mêmes tant un programme d'action communautaire que des normes d'action publique.

---

<sup>16</sup> Dans le cadre de la thèse en cours de Fabien Desage (sous la direction de Frédéric Sawicki)

<sup>17</sup> Plusieurs parmi ceux-ci ont été contractés après l'annonce de la création de la CU.

A partir du milieu des années 1970, passés les obstacles des débuts, on observe une consolidation et une légitimation progressive de l'institution intercommunale. La mise en œuvre des politiques publiques d'équipement favorise le renforcement des services techniques communautaires et rend les communes de plus en plus dépendantes de leur expertise. Les maires se montrent par ailleurs moins méfiants à l'égard d'une institution qu'ils ont le sentiment d'avoir domestiqué, lui libérant ainsi progressivement quelques marges de manœuvre, notamment dans la définition des politiques nouvelles.

Certaines politiques d'équipement comme la construction de la première ligne du métro<sup>18</sup> favorisent le recrutement d'un personnel plus qualifié, détenteur d'importantes ressources techniques opposables aux élus.

La présidence d'Arthur Notebart correspond donc à une période d'affirmation technique de la CU qui n'empêche pas l'instauration d'une régulation clientéliste de l'assemblée. Elle se caractérise par une autonomisation croissante de la CU face l'Etat, qui cependant laisse partiellement en suspens la question de son affirmation par rapport aux communes.

Le début des années 1980 marque l'entrée en crise de ce mode de gouvernement intercommunal. Arthur Notebart entre alors en opposition avec les maires des grandes villes de la CU qui revendiquent une participation financière croissante de l'institution à leurs projets d'urbanisme municipaux. Les conflits se multiplient et les grands maires prennent, en 1989, l'initiative d'un accord politique (« l'accord des grands maires ») organisant les conditions de l'élection de Pierre Mauroy à la présidence de la CU en remplacement d'Arthur Notebart. En contrepartie, celui-ci s'engage sur un accord programmatique pour le prochain mandat. Beaucoup ont voulu voir dans ce changement de président et dans cet accord un moment d'affirmation de l'institution, emblématique d'une nouvelle dynamique de métropolisation. Ils apparaissent cependant avant tout comme le résultat d'un compromis entre élus sur l'allocation des ressources communautaires, condition au rétablissement du consensus. Un Programme Pluriannuel d'Investissement est ainsi élaboré afin de recenser l'ensemble des projets des maires et d'étaler dans le temps leur prise en charge financière. Celui-ci ressemble davantage à un catalogue qu'à un programme d'action communautaire, élaboré selon des normes ou des critères autonomes. S'il y a métropolisation, c'est dans le sens où les projets des communes deviennent à cette occasion ceux de la métropole.

---

<sup>18</sup> Qui fut loin de représenter immédiatement l'affirmation de l'institution que certains ont voulu y voir. Rappelons en effet que la planification de cette ligne et une grande partie de son financement relevaient de l'Etat, dans le cadre de sa politique de création des villes nouvelles.

On observe pourtant à partir de ce moment une inflation sensible des références rhétoriques à la métropolisation qui contraste avec un affaiblissement du rôle pilote de la Communauté urbaine dans l'élaboration des politiques publiques métropolitaines. La création de nombreuses SEM d'aménagement, administrées par les grands élus de sous-territoires communautaires mais financées en grande partie par la CU, traduit ce mouvement d'externalisation. Le projet emblématique d'Euralille est sur ce point exemplaire des faux-semblants de la métropolisation. Si la CU contribua largement à son financement après « l'accord des grands maires », il n'empêche qu'il fut lancé et presque entièrement défini par la ville de Lille, et piloté par une SEM largement autonome<sup>19</sup>.

La réintroduction dans le jeu intercommunal d'acteurs qui en avaient été plus ou moins évincés et la contrainte politique du consensus se traduisent par une augmentation sensible du nombre des vice présidences<sup>20</sup>. Elle aura une conséquence inattendue : un certain nombre de nouveaux vice-présidents tendent à s'investir davantage dans leur délégation que leurs prédécesseurs, dans la mesure où ils y trouvent des rétributions symboliques et politiques inespérées (pour les moins titrés d'entre eux) et le contrôle de ressources non négligeables (pour les plus ambitieux). En ce prenant au jeu de l'institution ou de leur délégation, ils contribuent à son affirmation.

Le deuxième mandat de Pierre Mauroy (1995-2001) est marqué par le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes qui représente un tournant important dans le processus d'institutionnalisation. Par sa dénonciation des règles pragmatiques en vigueur et ses rappels à l'ordre, cette juridiction joue le rôle d'« entrepreneur de morale » (Becker, 1985) et exhume une lecture puriste et normative du rôle de la Communauté urbaine. Cette dernière va servir d'appui à tous ceux – élus pris au jeu intercommunal ou certains fonctionnaires – qui entreprennent alors d'affirmer son rôle par rapport aux communes.

Que faut-il retenir de cette histoire au lance-pierre de l'institutionnalisation de la CUDL ? Plus que d'une volonté délibérée ou d'un dessein politique introuvable, l'intégration institutionnelle résulte d'une succession de décisions et de transformations incrémentales, non nécessairement orientées vers cette fin et dont l'impact est variable selon les secteurs d'action publique. La métropolisation, si l'on veut bien considérer qu'elle n'est pas complètement dissociable de ce processus d'intégration politique et institutionnelle, est donc loin de

---

<sup>19</sup> Voir à ce sujet le récent rapport de la Chambre Régionale des Comptes consacré aux activités de la SEM Eurallille.

<sup>20</sup> Ils passent de 12 à une quarantaine aujourd'hui, au fil des différents mandats de Pierre Mauroy.

s'apparenter à un mouvement inévitable de l'histoire urbaine ou à une « bifurcation » d'ensemble (Paris et Stevens, 2000). L'étude, tant de l'élaboration des politiques publiques d'agglomération que du jeu politique intercommunal dans le processus de décision, permet de ne pas en rester aux usages communicationnels de la métropolisation – usages qui nous en disent plus sur sa nouvelle légitimité sociale que sur sa portée institutionnelle.

### III/ La métropoli(ti)sation inachevée

*\_Une candidate intervient : « C'est qui le délégué communautaire ? »*

*\_Un autre candidat lui répond : « C'est le maire ! »*

*\_La dame reprend : « Moi je ne savais pas que c'était le maire, l'habitant moyen il ne sait pas ce que c'est ! ».*

*\_Un autre candidat de la liste intervient : « Le maire sera présent au conseil intercommunautaire (sic) ? »*

*\_La tête de liste reprend : « « Communautaire », c'est « communautaire » ! »*

*\_Le candidat fautif se justifie : « On parle d'intercommunalité, c'est pas « intercommunautaire » ? »*

*\_La tête de liste : « Non, on parle de Communauté urbaine ».*

*\_Une autre candidate intervient alors : « C'est quoi au fait le conseil communautaire ? »*

*\_La tête de liste : « C'est la CUDL ».*

Relevé ethnographique d'un échange entre colistiers lors des élections municipales 2001, cité dans Bué, Desage, Matejko (2003).

Plusieurs ouvrages insistent sur l'inachèvement de la « métropolisation » des agglomérations, se plaçant la plupart du temps du point de vue du territoire ou des compétences de l'institution intercommunale<sup>21</sup>. Ils intègrent rarement la question de son appropriation politique et sociale comme élément constitutif de cet inachèvement.

Le travail de politisation de la métropolisation n'a pourtant été que très partiellement mené à ce jour. Nous nous appuyons ici sur les résultats d'une enquête achevée, consacrée à l'étude du traitement des questions intercommunales lors des élections municipales de 2001 dans la Communauté urbaine de Lille (Bué, Desage, Matejko, 2003). Les structures intercommunales, vouées à incarner institutionnellement les métropoles, sont composées de représentants des communes élus au suffrage universel indirect. Les élections municipales constituent dès lors la principale occasion de débat sur le sujet. Aussi peut-on considérer les discours sur les questions intercommunales et métropolitaines tenus lors des campagnes électorales municipales comme significatifs du degré de politisation de ces enjeux.

Il apparaît pourtant que les enjeux intercommunaux, en raison des règles et logiques de fonctionnement du champ politique local (2), restent essentiellement une affaire d'initiés et de professionnels de la politique (1).

### **1) Un enjeu essentiellement interne<sup>22</sup>**

Les dispositions réglementaires récentes en matière intercommunalité visent à renforcer les prérogatives des institutions intercommunales. La loi Voynet et surtout la loi Chevènement prévoient ainsi de nombreux transferts de compétences des communes vers les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), dont le point d'orgue est l'instauration d'une Taxe Professionnelle Unique (TPU). La portée inédite de ces dispositions et l'ampleur des incitations financières les accompagnant ont considérablement bouleversé l'équation coûts/avantages d'une intégration intercommunale pour les communes, tant et si bien que de nombreux EPCI nouveaux ont été mis en place depuis. Ces créations révèlent bien l'enjeu croissant de la participation aux instances intercommunales, et ce faisant, de la direction de ces institutions.

D'ailleurs, la campagne électorale a donné lieu à de multiples négociations sur la présidence future de ces structures (Bachelet, 2002), mais aussi à des manœuvres, orchestrées par les prétendants au poste, qui, sans être systématiques, visaient à rallier le soutien des futurs conseillers communautaires. Sur le territoire de la CUDL, ces leaders intercommunaux se sont ainsi parfois livrés à des luttes « en coulisses ». Ainsi, à Lompret où deux listes issues de la même majorité s'affrontaient, les candidats dissidents – hostiles à la politique intercommunale du maire – se sont rapprochés du leader de la droite communautaire tandis que le maire sortant réaffirmait sa fidélité au groupe GADEC<sup>23</sup>. L'absence de publicisation de ces négociations tend à indiquer leur illégitimité aux yeux des initiés et révèle la difficile émergence d'un espace de compétition politique métropolitain.

---

<sup>21</sup> Cf. Club d'échanges et de réflexions sur l'ère métropolitaine marseillaise, *La métropole inachevée*, Editions de l'Aube, 1994.

<sup>22</sup> Daniel Gaxie et Patrick Lehingue (1984) distinguent lors des élections municipales les *enjeux internes*, qui ont une signification pour les seuls professionnels de la politique, et les *enjeux externes* qui rencontrent une certaine demande sociale.

<sup>23</sup> Le Groupe d'Action Démocratique et d'Entente Communautaire, spécifique à la CUDL, rassemble une majorité de petites communes et revendique son « apolitisme ».

Si l'enjeu stratégique de l'intercommunalité semble occuper une place croissante dans l'esprit des candidats (ne serait-ce qu'en raison de ses incidences financières ou en terme de ressources politiques), il reste faiblement présent dans les programmes de campagne. Ainsi, seule une moitié des listes candidates sur le territoire de la Communauté urbaine de Lille a évoqué les questions métropolitaines et intercommunales dans sa propagande électorale, et seule une moitié parmi celles-ci (soit  $\frac{1}{4}$  de l'effectif au total) en a fait un thème autonome, sur lequel elles ont développé un discours spécifique.

En outre, nos observations ethnographiques des interactions entre candidats et électeurs ou groupes d'intérêt rejoignent le constat des têtes de listes interviewés sur l'absence d'interpellations sur le sujet, y compris dans les communes susceptibles d'être particulièrement affectées par le passage à la TPU ou par l'implantation d'un équipement communautaire<sup>24</sup>.

La politisation des enjeux intercommunaux aurait nécessité leur traduction préalable, afin qu'ils puissent acquérir une signification pour les profanes. Certaines tentatives de politisation/traduction « extrêmes »<sup>25</sup> soulignent bien la difficulté pour les candidats d'intéresser les électeurs aux enjeux intercommunaux.

Il convient désormais d'envisager les raisons plus profondes de cette euphémisation.

## **2) Les raisons de la faible politisation de l'enjeu**

---

<sup>24</sup> Ce fut notamment le cas à Sequedin, où la CUDL avait décidé d'installer son futur Centre de Valorisation Organique (potentiellement générateur de nuisances) à quelques centaines de mètres du centre-ville

<sup>25</sup> Comme cette liste d'opposition à Ronchin qui explique aux « aînés » que la TPU menace leur colis de Noël.



L'euphémisation des enjeux intercommunaux résulte d'une multitude de facteurs.

Tout d'abord, les candidats ignorent pour une bonne part quels seront les développements futurs en matière d'intercommunalité. L'incertitude inhérente à cette période d'« interrègne » institutionnel, tant en ce qui concerne les mesures à venir que l'effet de celles déjà adoptées, les incite à la prudence. C'est d'autant plus vrai qu'ils occupent une position d'opposant ou de challenger dans l'élection et qu'ils sont privés des informations et de l'expérience communautaire des maires sortants.

La plupart de ces derniers se réfugient par ailleurs dans une rhétorique de dépolitisation et de technicisation des enjeux communautaires, présentant la Communauté urbaine comme un « lieu neutre »<sup>26</sup>.

Par ailleurs, nombreux sont les maires qui développent un discours d'auto-imputation (Le Bart, 1992) des réalisations intercommunales, alors même que plusieurs actions couramment revendiquées dans leur bilan, et/ou annoncées dans leur programme, ne sont pas/plus du ressort de la commune. Quand ils ne font pas disparaître purement et simplement l'institution communautaire, les candidats se présentent comme les courtiers (Nay, 199 ?) incontournables de la défense des intérêts communaux en son sein. La conséquence en est une occultation des propriétés politiques de délibération de l'établissement intercommunal.

Parallèlement, les effets d'emboîtement des arènes communales et intercommunales neutralisent le discours des candidats associés par leur engagement partisan à l'exécutif communautaire sortant. Ainsi la tête de liste socialiste à Sequedin, pourtant en position d'opposition, garde-t-elle le silence sur l'implantation du CVO acceptée par le maire sortant, mais décidée par un exécutif communautaire auquel elle pourrait se voir associée. Les oppositions municipales de droite sont quant à elles peu enclines à fustiger des réalisations communautaires à la décision desquelles elles ont souvent participé<sup>27</sup>. Apparaissent ici en creux les effets singuliers de la gestion consensuelle des institutions intercommunales.

Bien que différents, les intérêts de chacun, sortants comme opposants, concourent donc à empêcher toute polarisation du débat électoral sur ce thème.

Aussi n'est il guère étonnant que les rares tentatives de politisation aient émané pour l'essentiel de candidats « outsiders » du jeu politique communal et intercommunal (Verts,

---

<sup>26</sup> Au sens de P. Bourdieu (1976) : lieu où s'élabore le discours socialement dominant, caractérisé par un « bon sens » et une mesure qui rejettent le conflit. Les candidats qui développent ce registre sont exclusivement des maires sortants, la plupart l'associant à une justification de leur présence dans ces lieux où « il faut être ».

<sup>27</sup> Comme c'est le cas dans les grandes villes de la métropole où la désignation des nombreux conseillers communautaires se fait à la proportionnelle.

RPF, extrême gauche), dont l'audience était pourtant plus réduite. Ils étaient en effet les seuls à n'avoir aucun intérêt à l'euphémisation des questions métropolitaines et intercommunales.

## Conclusion

*« Une connaissance n'est reconnue comme valide que si elle peut résister victorieusement aux critiques et aux contre-épreuves de la communauté scientifique »<sup>28</sup>.*

En définitive, le recours aux termes de métropole apparaît essentiellement (pour l'instant) comme une construction sociale du territoire, souvent imprégnée d'évolutionnisme, et résultant de la convergence d'intérêts profanes et savants. La métropolisation tend à déduire une intégration croissante des communes d'une aire urbaine, à partir du constat de ses transformations spatiales. Or, l'étude, tant de ses tentatives d'institutionnalisation que de l'euphémisation de sa politisation, révèle l'indigence actuelle du processus de traduction sociale de cette dynamique affichée et revendiquée.

En outre, une approche comparatiste aurait sans doute démontré la diversité des situations et des dynamiques désignées par ce substantialisme<sup>29</sup> métropolitain. On peut par ailleurs souligner le lien entre évolutionnisme et dépolitisation : le développement de la métropole mérite d'autant moins d'être débattu qu'il apparaît nécessaire et inévitable, comme en témoigne cette interaction de campagne ( cité dans Bué, Desage, Matejko, 2003) :

**Un candidat :** « On met que les transferts de compétence ont été votés ? Certains n'ont pas encore été votés. On devrait citer ceux qui n'ont pas été votés ».

**La tête de liste :** « De toute façon, le débat se fera. Ce n'est donc pas la peine d'en faire état. Les transferts se feront. C'est dans le cadre de la loi ».

On ne saurait par conséquent se contenter des usages scientifiques actuels des notions de métropole ou de métropolisation, trop souvent confondus avec leurs exploitations profanes. Il nous semble qu'une définition plus empirique, intégrant notamment les dimensions sociales, institutionnelles et politiques du phénomène, mais aussi son indétermination, s'impose, si l'on veut justifier son emploi autrement que par un effet de mode langagière.

---

<sup>28</sup> Berthelot J.-M., « Secret et science », in Petitat A (dir.), *Secret et lien social*, L'Harmattan, 2000, p. 125.

<sup>29</sup> A sens de Wittgenstein, *Le cahier bleu*, 1933-34, p. 51 : « recherche d'une substance qui réponde à un substantif » (c'est nous qui soulignons).



## Bibliographie

- AUSTIN J.-L., 1970, *Quand dire c'est faire*, Seuil.
- BACHELET F., 2002, « Démocratie locale et coopération intercommunale (l'intercommunalité saisie par la compétition électorale) », communication aux journées d'études du CERM sur *la mobilisation électorale municipale : permanences et mutations*, Lille, 10 et 11 janvier.
- BARAIZE F., NEGRIER E. (dir.), 2001, *L'invention politique de l'agglomération*, L'Harmattan.
- BECKER H., 1985, *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, trad. française, Métailié.
- BLEITRACH D., DELACROIX J., LOJKINE J., MAHIEU C. et OARY E., 1981, *Classe ouvrière et social-démocratie : Lille et Marseille*, Editions sociales.
- BON F., 1985, « Langage et politique », in GRAWITZ Madeleine et LECA Jean (eds), *Traité de science politique*, tome 3, PUF.
- BOURDIEU P., BOLTANSKI L., 1976, « La production de l'idéologie dominante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2/3, juin.
- BOURDIEU P., 1982, *Ce que parler veut dire, l'économie des échanges linguistiques*, Fayard.
- BOURDIEU P., 1980, « La jeunesse n'est qu'un mot », *Questions de sociologie*, éditions de minuit, pp. 143-154.
- BUE N., DESAGE F., MATEJKO L., à paraître en 2003, « Enjeux (inter)communaux ? Constitution, traduction et euphémisation des questions intercommunales lors des élections municipales 2001 dans la Communauté urbaine de Lille », dans LAGROYE J., LEHINGUE P., SAWICKI F. (dir.), *Mobilisations électorales municipales. Permanences et mutations* (titre provisoire), PUF/ CURAPP.
- CAILLOSSE J., LE LIDEC P., LE SAOUT R., 2001, « Le procès en légitimité démocratique des EPCI », *Pouvoirs locaux*, n°48, pp. 91-96.
- CALLON M., 1986, « Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles St-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de St Briec », *L'année sociologique*, 36, pp. 169-208.
- COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE, 1998, *La métropole rassemblée (1968-1978)*, Fayard.
- DAHL R., 1971, *Qui gouverne ?*, trad. française, Paris.
- DULONG D., 1997, *Moderniser la politique. Aux origines de la Cinquième République*, L'Harmattan.
- GACHELIN C., 1992, *Métropolisation, dynamiques de métropolisation. Hypothèses pour la métropole lilloise*, Agence de développement et d'urbanisme de Lille.
- GAXIE D. (dir.), 1997, *Lutttes d'institutions. Enjeux et contradictions de l'administration territoriale*, L'Harmattan.
- GAXIE D., LEHINGUE P., 1984, *Enjeux municipaux. La constitution des enjeux politiques dans une élection municipale*, Paris, PUF/CURAPP.
- GIBLIN-DELVALLET B., 1990, *La région, territoires politiques, Le Nord-Pas-de-Calais*, Fayard.
- GINET P., 1997, « La notion de métropole et son évolution sémantique : approche épistémologique d'un notion clé qui intéresse les phénomènes de recomposition spatiale », *Actes des 5<sup>ème</sup> journée de l'IFRESI*.
- JOBERT B. (dir.), 1994, *Le tournant néo-libéral en Europe*, L'Harmattan.
- JOUBE B., LEFEVRE C. (dir.), 1998, *Villes, Métropoles. Les nouveaux territoires du politique*, Anthropos.

- LE BART C., 1993, *La rhétorique du maire entrepreneur*, Pédone.
- LEFEVRE C., 1998, « Gouvernements métropolitains et gouvernance dans les pays occidentaux », *Revue Politique et Management Public*, volume 16, n°1.
- MASSARDIER G., 1996, « Les savants les plus « demandés », Expertise, compétences et multipositionnalité. Le cas des géographes dans la politique d'aménagement du territoire », in *Politix*, n°36, « Usages sociaux des sciences sociales », Presses de Sciences-Po.
- MATEJKO L., 2001, « Quand le patronat pense le territoire. Le Comité Grand Lille et la pensée métropole », *Cahiers Lillois d'Economie et de Sociologie*, numéro 35/36, L'Harmattan.
- MICHEL H., 1999, *Intercommunalités et gouvernements locaux, l'exemple des départements de l'ouest de la France*, L'Harmattan.
- MOQUAY P., 1998, *Coopération intercommunale et société locale*, L'Harmattan.
- NAY O. 199, « , *Politix*
- PARIS D., STEVENS J.-F., 2000, *Lille et sa région urbaine, La bifurcation métropolitaine*, L'Harmattan.
- SUEUR G., 1971, *Lille, Roubaix, Tourcoing. Métropole en miettes*, Stock.
- SAEZ G., LERESCHE J.-P., BASSAND M. (dir.), 1997, *Gouvernance métropolitaine et transfrontalière*, L'Harmattan.
- SAVARY G., 1998, « La régulation consensuelle communautaire : facteur d'intégration/désintégration politique. L'exemple de la CUB », *Politiques et management public*, vol. 16, n°1, pp. 107-140.